

BULLETIN D'INFORMATION - FÉVRIER 2012**MISE A DISPOSITION DE TERRE DE MARAIS**

Suite au curage d'une partie du marais communal, les sédiments séchés ont été mis à disposition des habitants pour amendement. Le résultat de l'analyse des matières est consultable en mairie (affichage), et répond aux normes de l'arrêté ministériel du 8 janvier 1998.

L'enlèvement doit se faire avant le 1^{er} mars date butoir. S'adresser en mairie aux heures de permanence.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La commune met en vente du bois de chauffage réservé uniquement aux habitants du village. Le prix du stère est de 25 €, coupé à 1 mètre et livré à domicile.

S'adresser en mairie aux heures de permanence.

VENTE DE CUVES DE FUEL

Mise en vente par la commune de deux anciennes cuves à fuel métalliques d'une contenance de 2 000 litres et 3 000 litres.

S'adresser en mairie aux heures de permanence.

RECENSEMENT DE LA POPULATION INSEE

Nous vous rappelons que le recensement INSEE est obligatoire et confidentiel.

Pour notre commune, il prendra fin le **samedi 18 février 2012**.

Si celui-ci n'est pas encore réalisé pour votre foyer, nous vous demandons de bien vouloir vous rapprocher de votre agent recenseur dans les plus brefs délais afin qu'il vous remette les questionnaires et/ou de lui restituer une fois remplis.

En cas de soucis la mairie se tient à votre disposition.

COLLECTE DES EMBALLAGES

Les sacs jaunes destinés à contenir les emballages recyclables sont distribués régulièrement dans les boîtes aux lettres par les services de la métropole. Il peut cependant y avoir des omissions...

Toutefois, afin d'éviter la panne, sachez que vous pouvez en obtenir en mairie.